PROCÉDURE d'inscription

FORMATION INITIALE

2027 - 2028



EDAGO

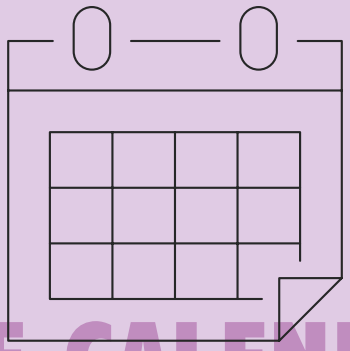
ÉCOLE DES AVOCATS DU GRAND OUEST

Sommaire

05. J'intègre l'EDAGO

07. Je reporte mon inscription

07. J'intègre une autre école



VOTRE CALENDRIER D'INSCRIPTION

POUR TOUTE DEMANDE

Contactez-nous
au 02 99 6746 68
scolaritefi@edago.fr

À partir du 5 novembre 2026

Pré-inscription en ligne obligatoire
sur **www.edago.fr**.

Les préinscriptions sont obligatoires afin d'accéder
à l'inscription définitive en ligne.

Du 25 novembre au 7 décembre 2026

Inscription définitive.

Transmission obligatoire de votre attestation
de réussite à téléverser sur votre espace intranet.

Réception par mail de la confirmation de votre inscription
et des informations nécessaires à votre intégration.

Le 7 décembre 2026

Clôture des inscriptions.

Présence obligatoire à l'EDAGO du 8 au 18 décembre 2026, notamment pour l'audience de prestation de serment, et ce, indépendamment de la réponse de l'école sollicitée.

PERSONNALISEZ VOTRE FORMATION ET VALORISEZ VOS COMPÉTENCES

Votre formation professionnelle se compose de deux périodes.

1 Un Projet Pédagogique Individuel (PPI) de six mois

Effectué au sein d'une structure autre qu'un cabinet d'avocat en France.

2 Une année d'alternance entre l'EDAGO et votre cabinet d'avocat

Pendant 12 mois, votre formation alterne une semaine d'enseignements à l'EDAGO et trois semaines de formation en cabinet d'avocat.

Cette période d'alternance peut être réalisée selon deux modalités : dans le cadre d'une convention de stage ou d'un contrat d'apprentissage.

Retrouvez sur **www.edago.fr** toutes les informations relatives à ces deux modalités.

CONTENU DE LA FORMATION À L'ÉCOLE

- **Enseignements obligatoires communs :** déontologie, expression, sensibilisations actives, management du cabinet d'avocat et de la vie professionnelle. Anglais optionnel.
- **Parcours :** Ce parcours totalise plus d'une centaine d'heures, incluant environ 60 heures de rédaction d'actes judiciaires et juridiques, ainsi que 30 heures en expression écrite et orale. Vous aurez le choix entre 6 parcours proposés :
 - Droit Civil
 - Droit Pénal
 - Droit des Affaires
 - Droit Public
 - Droit Fiscal
 - Droit Social

Si votre situation nécessite un aménagement ou une adaptation de votre parcours de formation, nous vous invitons à le signaler dès votre inscription afin que l'EDAGO puisse étudier avec vous les solutions adaptées (Mme Sylvie Poirier – scolaritefi@edago.fr – 02 99 67 46 68)

En conclusion, lors de votre pré-inscription, vous serez invité(e) à préciser les éléments suivants :

MODALITÉ D'ALTERNANCE ENVISAGÉE

Vous indiquerez, sans aucun engagement ni caractère définitif, votre première orientation entre une convention de stage et un contrat d'apprentissage.
Cette indication est prévisionnelle et ne constitue pas un choix définitif. La modalité retenue dépendra notamment du cabinet dans lequel vous effectuerez votre alternance et, pour l'apprentissage, de la possibilité de conclure un contrat d'apprentissage avec celui-ci.

PARCOURS DE FORMATION

Vous choisirez parmi les six parcours proposés : civil, pénal, affaires, social, public ou fiscal. Ce choix déterminera également la matière de votre contrôle continu.
Votre choix de parcours pourra être modifié jusque mi-janvier.

ENSEIGNEMENTS EN ANGLAIS – OPTIONNELS

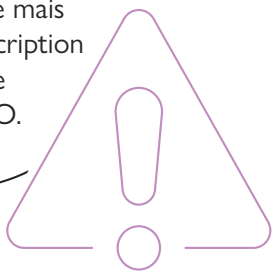
Vous pourrez choisir de suivre les enseignements en anglais proposés par l'EDAGO, en vue de préparer l'épreuve optionnelle orale d'anglais.

J'INTÈGRE L'EDAGO

Dès votre admissibilité à l'examen d'entrée, vous devez préparer les documents listés ci-dessous pour réaliser votre pré-inscription en ligne entre le 5 novembre et le 25 novembre 2026.

RENDEZ-VOUS SUR NOTRE SITE WWW.EDAGO.FR, ONGLET "PRÉ-INSCRIPTIONS 2027"

Attention
La pré-inscription est obligatoire mais ne vaut pas inscription définitive à l'EDAGO.



1RE ÉTAPE
IDENTIFICATION

↘ Saisir votre nom et prénom
↘ Saisir votre numéro de téléphone portable, votre mail, occasionnant la réception d'un code personnel d'inscription vous permettant de confirmer votre identité, et d'accéder à la fiche pré-enregistrée
↘ Cliquer sur le bouton "Je m'inscris à l'EDAGO" et suivre les étapes (infos personnelles, cursus scolaire, choix pédagogiques, et documents à télécharger)

2E ÉTAPE
DOCUMENTS À FOURNIR

Attention : les pièces suivantes seront obligatoirement à téléverser (format PDF uniquement)

- 1 photo d'identité format jpg uniquement
- 1 CV actualisé avec photo
- 1 copie de la carte d'identité recto/verso ou du passeport
- 1 copie de la carte de séjour ou visa : pour les élèves de nationalité étrangère
- 1 justificatif relatif à l'examen d'entrée au CRFPA :
 - relevé de notes ou procès-verbal d'admissibilité disponible sur le site de votre IEJ, si vous présentez l'examen au titre de l'année 2026 ;
 - attestation de réussite à l'examen d'entrée au CRFPA, si vous avez été admis(e) au titre d'une année antérieure et avez reporté votre entrée à l'EDAGO.
- 1 attestation d'assurance responsabilité civile en cours de validité
- Copies des diplômes* (ou attestation de réussite) de : Master 1, Master 2 et Doctorat**

POUR TOUTE DEMANDE
Contactez-nous au 02 99 6746 68
scolaritefi@edago.fr

** Diplôme requis pour accéder à la profession d'avocat : www.edago.fr/conditions-d-acces*
Depuis le 1er janvier 2025, nul ne peut accéder à la profession d'avocat (par la voie classique et par la voie dérogatoire de l'article 98 du décret no 91-1197 du 27 novembre1991) s'il n'est titulaire d'au moins un Master en droit (bac +5) (Master II) – et non plus d'une « Maîtrise en droit » (bac +4) – ou d'un titre ou diplôme reconnu comme équivalent par l'arrêté du 31 décembre 2024. Pour être admis à se présenter à l'examen du CAPA, les élèves avocats des promotions 2027-2028 et suivantes devront être titulaires d'un Master en droit (Master II) ou d'un titre ou diplôme reconnu comme équivalent par l'arrêté du 31 décembre 2024.

*** Si vous intégrez l'EDAGO en qualité de Docteur en Droit : veuillez prendre connaissance des modalités spécifiques d'inscription sur www.edago.fr/conditions-d-acces*

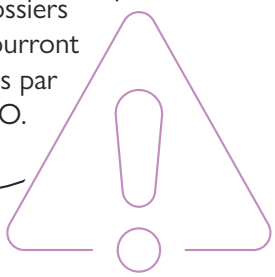
3E ÉTAPE

DOCUMENTS À COMPLÉTER ET À TÉLÉVERSER ENTRE LE 5 ET LE 25/11/2026

(ET CE AVANT MÊME DE CONNAÎTRE VOS RÉSULTATS D'ADMISSION)

- Annexe 1 : L'autorisation de communiquer vos coordonnées et/ou votre CV aux instances, aux partenaires de l'École en lien avec la profession, et d'insérer votre photographie sur le trombinoscope de l'École
- Annexe 2 : L'attestation sur l'honneur de ne pas avoir déjà passé les épreuves du CAPA, de ne pas être inscrit dans une autre École, de ne pas avoir passé l'examen du CRFPA plus de trois fois
- Annexe 3 : Les notes d'information CNB « article 32 de la loi du 6-01-1978 » / « article 51 du décret n°91-1197 du 27 novembre 1991 »
- Annexe 4 : La charte informatique
- Annexe 5 : La fiche pour les frais pédagogiques
- Annexe 6 : L'engagement de confidentialité
- Annexe 7 : L'attestation d'information sur la convention de réciprocité d'exercice pour les personnes ressortissants d'un pays hors Union Européenne
- Annexe 8 : L'engagement du respect du règlement intérieur de l'École
- Annexe 9 : Questionnaire « Parcours, expérience et attentes »
- Annexe 10 : Engagement « Droits et devoirs »

Attention
Seuls les dossiers complets pourront être validés par l'EDAGO.



VALIDATION DE VOTRE PRÉ-INSCRIPTION

À l'issue de ces étapes, vous recevrez un mail informatif sur la prise en compte effective de votre dossier.
Après votre admission à l'examen d'entrée, vous devrez téléverser sur votre espace personnel votre attestation de réussite afin de finaliser définitivement votre inscription à l'EDAGO.

Frais pédagogiques et coordonnées bancaires

Quelle que soit la modalité d'alternance envisagée lors de votre préinscription, vous devez obligatoirement renseigner vos coordonnées bancaires et transmettre l'autorisation de prélèvement demandée.

Des frais administratifs de gestion du Projet Pédagogique Individuel (PPI), d'un montant de 150 €, sont dus par l'ensemble des élèves avocats, indépendamment de leur futur statut. Cette somme sera prélevée le 15 janvier 2027.

Les modalités de prise en charge des frais pédagogiques diffèrent ensuite selon votre statut :

1. Vous effectuez votre alternance sous convention de stage

Conformément à l'arrêté du 10 juillet 2025, les frais pédagogiques sont fixés à 1 900 € pour l'ensemble des 18 mois de formation, frais administratifs de gestion du PPI inclus.

Après déduction des 150 € prélevés au titre du PPI, le solde de 1 750 € sera réglé par prélèvement bancaire, selon l'échéancier suivant :
- 15 juin 2027 : 610 €
- 15 janvier 2028 : 570 €
- 15 mai 2028 : 570 €

2. Vous effectuez votre alternance sous contrat d'apprentissage

En application du principe de gratuité de la formation en apprentissage, aucun frais pédagogique ne vous sera facturé. Le coût pédagogique de votre formation sera pris en charge dans le cadre du financement de l'apprentissage.

Seuls les frais administratifs de gestion du PPI, d'un montant de 150 €, resteront à votre charge.

La transmission de vos coordonnées bancaires reste obligatoire, peu importe l'orientation que vous avez indiquée lors de votre pré-inscription entre convention de stage et contrat d'apprentissage : cette indication n'a qu'une valeur prévisionnelle.

JE REPORTE MON INTÉGRATION

Vous obtenez votre examen d'entrée mais vous souhaitez reporter, d'un an ou plus : Nous vous remercions de bien vouloir suivre les étapes suivantes :

- Saisir votre nom et prénom,
- Saisir votre mail et votre numéro téléphone portable, réception d'un code personnel d'inscription qui vous permettra de confirmer votre identité, et d'accéder à la fiche pré-enregistrée,
- Cliquer sur le bouton « Je souhaite reporter », saisir votre mail, confirmer votre report. À réception de votre demande de report, un mail de confirmation vous sera redirigé.

JE TRANSFÈRE MON DOSSIER DANS UNE AUTRE ÉCOLE

POUR TOUTE DEMANDE
Contactez-nous
au 02 99 6746 68
scolaritefi@edago.fr

Nous vous invitons à prendre contact par mail avec l'école de votre choix dès que possible, en mettant l'EDAGO en copie de votre demande d'intégration à l'adresse suivante : scolaritefi@edago.fr.

L'EDAGO donne automatiquement son accord pour le transfert, mais ne peut garantir la réponse de l'établissement sollicité.

Si vous envisagez d'intégrer une autre école (et en attendant sa réponse), **aucune démarche de pré-inscription en ligne n'est à effectuer sur notre site**.

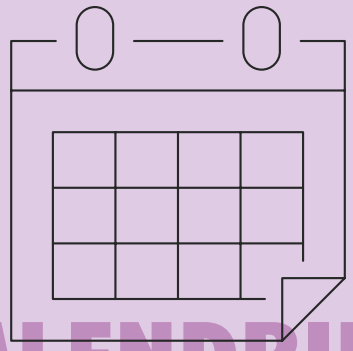
En revanche, nous attirons votre attention sur le fait que **l'EDAGO ne prendra en aucun cas contact avec vous**, y compris si vous êtes issu(e) d'un IEJ relevant de son ressort, **dans la mesure où nous ne disposons pas de vos coordonnées**.

INFORMATIONS DIVERSES

Sous certaines conditions, les élèves avocats peuvent bénéficier d'une aide financière accordée par le Conseil national des barreaux (CNB).

Les conditions d'éligibilité, les modalités de demande ainsi que le calendrier et les dates limites de dépôt des dossiers seront communiqués dès qu'ils seront connus.

Nous vous invitons à consulter régulièrement le site www.edago.fr, sur lequel ces informations seront mises à jour. Une attention particulière devra être portée aux dates limites de dépôt des demandes.



CALENDRIER 2027-2028

Du mardi 8 au vendredi 18 décembre 2026

Phase d'intégration
Prestation du Petit Serment

Du lundi 4 janvier au vendredi 18 juin 2027

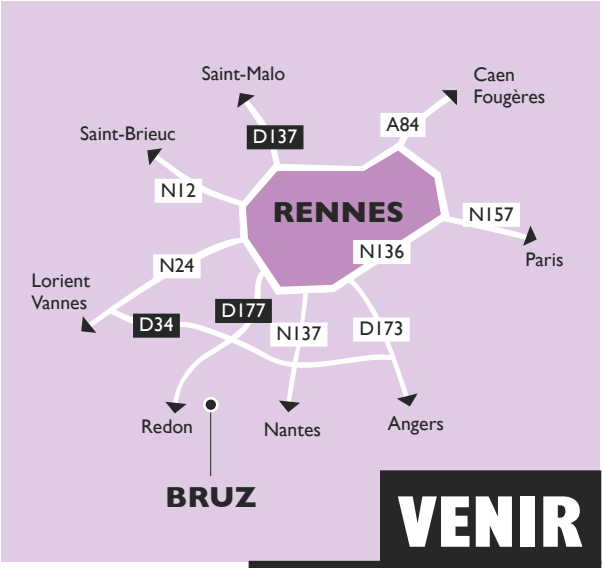
Projet Pédagogique Individuel
(24 semaines)

Du 28 juin 2027 au 30 juin 2028

Formation en alternance
(12 mois)

Juin 2028

Certificat d'Aptitude à la Profession d'Avocat (CAPA)
Prestation de serment : juillet 2028 (sous réserve)



VENIR À L'EDAGO

En vélo

Un garage à vélo sécurisé est à votre disposition (clé sur demande à l'accueil).

En bus (réseau STAR)

Rennes (Charles de Gaulle) > Cœur de Campus (EDAGO) 20 minutes par la ligne **C7 ou C7 express STAR.**

En train

Gare de Rennes -> gare de KER-LANN (300 m de l'EDAGO).
Entre 6 et 9 minutes de trajet.

Retrouvez tous les horaires sur **www.oui.sncf**

En voiture

Le campus est situé au sud de Rennes à 8 min. de la rocade. Accès par la route de Nantes : sortie Chartres-de-Bretagne direction Ker-Lann. Accès par la route de Redon : sortie Ker-Lann. **Pensez à covoiturer !**

Conception et mise en page : d'ila D'UNE IDÉE L'AUTRE

EDAGO
ÉCOLE DES AVOCATS DU GRAND OUEST

Campus de Ker Lann
Contour Antoine de St Exupéry 35172 BRUZ
02 99 67 46 67
www.edago.fr

LE TRI FACILE